

Aides à l'habitat

Rambouillet Territoires s'engage pour lutter contre la précarité énergétique sur l'ensemble de son territoire.

Contenu actualisé le 16/05/2025.

Depuis 2005, la communauté d'agglomération accompagne les habitants du territoire désireux d'entreprendre des travaux dans leur logement.

À ce titre, **presque 900 foyers** ont pu bénéficier d'aides financières dans le cadre du Programme "Habiter Mieux" qui s'est terminé en 2024. Cet engagement montre la volonté de Rambouillet Territoires de participer à la lutte contre la précarité énergétique et de contribuer à réduire les consommations d'énergie d'origine fossile. En 2025, le "Pacte Territorial" permet de continuer à financer la réalisation de travaux de rénovation globale et performante, sous condition de ressources.

Cette subvention s'élève à 20 % du montant des travaux HT, plafonnée à 1 500 € (ou 1 000 € pour les projets en copropriété).

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

30-11-2025 23:00

<https://www.rt78.fr/aides-habitat/programme-habiter-mieux>

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- ▶ Vos ressources vous classent dans la catégorie "très modeste" ou "modeste"
- ▶ Votre logement a plus de 15 ans
- ▶ Vous réalisez des travaux avec une entreprise qualifiée RGE (Reconnue Garante de l'Environnement)
- ▶ Vous montez le projet avec un accompagnateur agréé MAR (Mon Accompagnateur Rénov')
- ▶ Votre projet de travaux atteint un gain énergétique d'au minimum 2 étiquettes
- ▶ Vous prévoyez d'habiter votre logement en tant que résidence principale pendant au moins 3 ans après la fin des travaux

QUELS TRAVAUX ?

- ▶ Travaux ou acquisition d'équipements permettant de réduire vos consommations énergétiques :
 - ▶ Isolation : au moins 2 postes parmi la toiture, les murs, le plancher et les menuiseries
 - ▶ Ventilation
 - ▶ Chauffage et eau chaude : les équipements au gaz ou au fioul ne sont pas éligibles
- ▶ Le projet doit avoir reçu un accord favorable de "Ma prime rénov' Parcours accompagné"

QUELLES DÉMARCHES ?

Vous souhaitez vous lancer dans une rénovation d'ampleur : contactez le service Conseil énergie

Vous souhaitez déposer une demande d'aide à l'habitat : vous trouverez le formulaire ci-dessous

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

30-11-2025 23:00

<https://www.rt78.fr/aides-habitat/programme-habiter-mieux>

Contacts utiles

Service Conseil énergie

 22 rue Gustave Eiffel
78511 Rambouillet

 01 83 75 06 05

 E-mail

Aller plus loin

SUR INTERNET

- Plateforme de demande en ligne de l'Anah 
- Formulaires - Aides à l'habitat

SUR LE SITE

- Conseil énergie

22 rue Gustave Eiffel - BP 40036 78511 Rambouillet Cedex

01 34 57 20 61

Horaires

Du lundi au vendredi : 9h-12h/14h-17h

30-11-2025 23:00

<https://www.rt78.fr/aides-habitat/programme-habiter-mieux>